

Bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 : Observations et commentaires du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ)

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

Présenté à la Commission de la santé et des services sociaux

Mémoire déposé dans le cadre des Auditions publiques sur le bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 de la ministre déléguée des Services sociaux

Mémoire rédigé par Célia Corriveau, coordonnatrice du RSIQ

Relecture et validation par des membres du comité de coordination :

Présidente : Jenny Villeneuve, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Vice-président : Frédéric Keck, Regroupement pour l'aide aux itinérantes et itinérants de Québec (RAIIQ)

Secrétaire-Trésorière : Michelle Duchesne, directrice générale de Dîners St-Louis, déléguée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Administrateur : Pierre Gaudreau, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Pour informations :

Téléphone : 514-861-0202

Cellulaire : 514-659-4733

Courriel : solidarite-itinerance@hotmail.com

Télécopieur : 1-888-438-9719

Adresse postale : 1710, rue Beaudry #2.42 , Montréal (Québec) H2L 3E7

Nous vous invitons à consulter la section RSIQ du www.rapsim.org

I. Introduction

L'adoption d'un cadre de référence en itinérance en 2008 et la publication en décembre 2009 d'un plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 sont des instruments politiques grandement nécessaires pour une société juste et inclusive pour tous. Ceux-ci démontrent que le gouvernement du Québec se soucie des problèmes vécus par plusieurs de ses citoyennes et citoyens exclus socialement et qu'il reconnaît qu'une réponse politique est incontournable pour améliorer la situation. De plus, cela démontre que le gouvernement conçoit l'importance de la concertation des différents ministères, afin de faciliter l'intégration de toutes les personnes à notre société. Il s'agit de moyens importants pour arrimer les actions et réduire les incohérences qu'une intervention morcelée peut produire.

Lorsque la Commission de la santé et des services sociaux (à ce moment Commission des Affaires sociales) a décidé en 2008 d'étudier le phénomène de l'itinérance au Québec et de tenir des auditions publiques, notre réseau s'est réjoui que sa demande soit entendue. Le RSIQ ainsi que ses membres ont d'ailleurs participé en grand nombre à ces travaux et plusieurs de nos recommandations ont été reprises dans le rapport. À l'intérieur de ce dernier, intitulé « Itinérance : agissons ensemble », la Commission recommandait au gouvernement « d'établir, le plus rapidement possible, un plan d'action interministériel en itinérance en lien avec le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux et respectant les recommandations de ce rapport afin d'apporter une réponse immédiate aux problèmes liés à l'itinérance en attendant l'adoption de la politique ». C'est dans ce contexte qu'a été adopté un mois après la parution du rapport, en novembre 2009, le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.

Le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 est un exercice incontournable pour parvenir à ce que les actions déployées aient un impact réel dans la vie et le quotidien des personnes qui sont à risque ou en situation d'itinérance. Dans l'expectative de répercussions positives et concrètes sur le terrain, le RSIQ demande depuis décembre 2010 que cette évaluation de la première année du bilan se réalise, tel que prescrit par la Commission de la santé et des services sociaux dans son rapport.

II. Une situation qui ne s'améliore pas

S'il est vraiment important qu'un exercice d'évaluation ait lieu, c'est que malheureusement la situation ne s'améliore pas, témoignant des limites des réponses proposées par le plan d'action actuel. En effet, partout au Québec, plusieurs organismes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance remarquent une aggravation du phénomène et une augmentation des besoins.¹

Plusieurs organismes offrant de l'hébergement à travers le Québec ont fait part de débordements et déplorent qu'ils doivent refuser des personnes, situation d'ailleurs fréquemment rapportée par les médias dernièrement². À titre d'exemple, en plus de ceux que vous pourrez lire dans le mémoire du RAPSIM, membre du RSIQ, le Centre Le Havre de Trois-Rivières a dû se doter de tentes qui ont été installées dans sa cour arrière pour répondre aux besoins accrus³. Notre responsabilité collective envers les personnes les plus vulnérables rend cette situation inadmissible : aucune citoyenne et aucun citoyen québécois ne devraient se trouver dans cette situation de vulnérabilité extrême causée par un refus dû à un manque de places.

Concernant l'aggravation du phénomène, beaucoup d'organismes nous rapportent une multiplication et une complexification des problématiques des personnes qui fréquentent les organisations (extrême pauvreté, problèmes de santé mentale et/ou physique, perte d'autonomie, dépendances, isolement, violence, etc.). Cette situation rend l'intervention « terrain » de plus en plus difficile, commandant le besoin d'avoir davantage de soutien pour composer avec cette nouvelle réalité.

III. Les actions significatives en lien avec l'itinérance

Bien que la situation ne s'améliore pas, nous tenons tout de même à souligner la réalisation de quelques mesures importantes. Tout d'abord, il y a eu dans quatre villes, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gatineau, la mise en place de comités directeurs, avec un budget octroyé aux Agences de

¹ L'annexe 1 présente les informations relatives à différentes régions.

² L'annexe 2 présente une revue de presse des organismes rapportant débordements et refus.

³ Cyberpresse, "Le Havre déborde", En ligne. <http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201109/15/01-4447821-le-havre-deborde.php>

la santé et des services sociaux et dédié à la coordination. Le rôle de ces comités directeurs est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur une base régionale. Même si le bilan indique que « ces instances de coordination constituent sans contredit des leviers d'importance pour bonifier l'offre de services destinée aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir », il est à noter que la capacité d'action des comités est toutefois inégale selon la région. Pour notre réseau, les mesures qui ont été observées jusqu'à maintenant, après deux ans de mise en œuvre, ont eu lieu inégalement sur le territoire québécois, soit en majorité à Montréal et quelques actions à Québec à Trois-Rivières. Dans ces villes, des mesures concernant les organismes communautaires œuvrant en itinérance se sont concrétisées. Vous trouverez dans le tableau 1 le résumé de celles-ci.

Tableau 1 : Les investissements du plan d'action

Montréal		
<ul style="list-style-type: none"> - Montant annuel octroyé à l'Agence de la Santé de Montréal pour la coordination du comité directeur - 1,25 M \$ récurrents pour huit organismes communautaires offrant le refuge d'urgence - 170 000\$ récurrents pour des organismes offrant du soutien communautaire en logement - financement pour trois organismes communautaires offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE) - financement investi pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) 		
Québec	Trois-Rivières	Gatineau
<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de Québec pour la coordination du comité directeur - 80 000\$ récurrents à 2 organismes offrant du soutien communautaire au logement - soutien à un organisme communautaire offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie pour la coordination du comité directeur - 440 000 \$ /investis pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la coordination du comité directeur

En ce qui concerne le portrait de l'itinérance au Québec, il est pertinent qu'un tel exercice soit fait pour mieux orienter les actions gouvernementales. Il est toutefois important que la démarche se fasse, comme elle semble s'orienter jusqu'à présent, avec une approche concertée incluant le milieu communautaire, puisque celui-ci dispose de données et d'expertises pouvant bonifier le travail. Pour

tenir compte de l'urgence des besoins auxquels le plan d'action doit répondre, nous pensons toutefois que l'élaboration d'un portrait de l'itinérance au Québec ne devrait en aucun cas être un préalable obligatoire à la mise en œuvre d'actions concrètes dans toutes les régions qui pourrait engendrer un ralentissement du déploiement des mesures.

Le financement du programme AccèsLogis

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est responsable de la réalisation d'une partie importante du plan d'action et permet de le bonifier, notamment grâce au programme AccèsLogis, permettant de faire passer le budget total associé au plan d'action de 14 à 49 millions de dollars. Ces investissements supplémentaires auraient permis de confirmer 650 unités de logements sociaux « destinés à une clientèle itinérante » selon le bilan depuis le lancement du plan d'action. Toutefois, depuis la publication du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, on remarque plutôt une diminution du nombre d'unités de logement social engagées chaque année. En effet, le budget 2011-2012 annonçait 2000 nouveaux logements sociaux dans le programme AccèsLogis pour la prochaine année, ce qui représente 1000 unités de moins que les deux années précédentes. Ainsi, l'engagement du premier ministre du Québec lors de la campagne électorale de 2008 de financer 3000 unités de logements sociaux pendant cinq ans n'a donc pas été respecté. Bien que nous supposions que la situation soit due à la diminution des versements en matière de logement social en provenance du gouvernement fédéral, cette nouvelle situation ne permet pas aux 260 700 ménages locataires québécois qui, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement, ont des besoins importants de bénéficier pleinement à leur droit au logement. ⁴

IV. Pour une meilleure compréhension du bilan

À notre avis, certaines précisions devraient être ajoutées et certains éléments retirés du bilan du plan d'action, ce qui permettrait au milieu communautaire et aux citoyens de mieux saisir la contribution du gouvernement québécois en matière de lutte contre l'itinérance. Tout d'abord, pour bien comprendre les actions du gouvernement, celles-ci devraient être accompagnées de la ventilation des investissements. Puisque 14 millions de dollars de nouveaux investissements sont associés au plan d'action, l'exercice de bilan devrait nous permettre de savoir comment les fonds sont investis en vue de s'assurer de l'efficacité et l'efficience des choix financiers. Dans le même objectif, les

⁴ FRAPRU. « Pas question de se contenter de miettes ». 1^{er} septembre 2011. En ligne.
<http://www.frapru.qc.ca/spip.php?article814>

territoires où ont lieu ces mesures devraient être clairement indiqués. Pour arriver à bien arrimer les actions et identifier les besoins non comblés, les concertations régionales ont besoin de connaître et de comprendre les mesures du plan d'action qui les concernent.

Ensuite, les mesures conçues dans le cadre du plan d'action 2010-2013 et ayant des retombées importantes pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance devraient être au cœur du bilan. En effet, nous constatons que plusieurs ont été entamées avant la publication du plan d'action et sont répertoriées comme des réussites relevant du plan. C'est le cas pour le programme AccèsLogis dont la programmation 2009 est rapportée (p.15), le service de répit (p.17), le déploiement des équipes de liaison spécialisées en dépendances dans les urgences hospitalières (p.18). De plus, le bilan intègre également la poursuite de certaines mesures, dont IDÉO 16-17 (p.14) et Engagement jeunesse (p.22).

Il faut également mentionner que beaucoup de mesures ont un lien plutôt ténu avec l'itinérance. C'est le cas pour plusieurs inscrites au plan d'action concernant la persévérance scolaire qui sont pertinentes pour le milieu de l'éducation, mais moins pour soulager les problématiques liées aux personnes exclues socialement ou pour agir en prévention de façon significative. Parmi ces mesures, la mise en œuvre du cadre de référence « Pour un virage santé à l'enseignement supérieur », visant à promouvoir les saines habitudes de vie au CÉGEP et à l'université, illustre bien ce propos (p.12). Dans le même esprit, une part assez importante de mesures de moindres envergures ou à portées limitées sont répertoriées à l'intérieur du bilan, telle la publication d'un article à l'intérieur d'un numéro du Réseau Intersection (p. 11). Sans remettre en question le travail nécessaire au niveau de la sensibilisation ou de la prévention, il serait important d'avoir des cibles plus près de la réalité de l'itinérance, dans un plan d'action y étant exclusivement dédié.

Ainsi, les mesures créées à l'extérieur du plan d'action, celles qui sont moins en lien avec l'itinérance ou à portée limitée, devraient prendre une place proportionnelle à leur importance dans le bilan.

De plus, une autre problématique associée à la présentation du bilan concerne le détail des mesures mises en place. Plusieurs mesures auraient avantage à être élaborées davantage pour en faciliter la compréhension. C'est le cas des mesures concernant l'assouplissement des règles ayant trait à la preuve de résidence (p.20) et les 650 unités de logement destinées à une clientèle itinérante (p.15),

dont les informations ne sont pas suffisamment précises, n'indiquant pas les territoires concernés ou le financement accordé dans le cadre du plan d'action.

De notre point de vue, l'absence de la ventilation des dépenses, le manque d'informations liées au déploiement des mesures dans chacune des régions du Québec ainsi que le fait que plusieurs mesures éloignées de l'itinérance ou de petites envergures justifient en bonne partie le succès annoncé du plan d'action, affectent grandement l'exercice d'évaluation de ce dernier. En effet, cette situation a pour conséquence d'attiser le cynisme chez les acteurs qui travaillent en itinérance, lesquels ont pourtant besoin d'appuis significatifs pour aider et accompagner des personnes qui en ont grandement besoin.

Puisque le gouvernement indique que 80% des mesures sont réalisées, il serait très pertinent de connaître les indicateurs de résultats. Dans l'optique où cet exercice pourrait être important en vue d'apporter des améliorations concrètes de la qualité de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, il serait pertinent d'identifier dès maintenant les indicateurs de résultats d'un prochain bilan. Un tel exercice intégrant les principaux acteurs communautaires, institutionnels et de la recherche serait un pas important pour arriver à orienter les investissements vers l'objectif commun à tous : assurer la diminution des facteurs de rupture sociale dans le but que tous puissent s'intégrer à notre société.

V. Éléments de réflexion pour une diminution de l'itinérance

Le besoin d'une réponse effective et globale

Puisque la troisième année de mise en œuvre du plan s'amorcera bientôt, des actions pourraient déjà être ajustées en vue d'améliorer la situation. Tout d'abord, plus d'argent devra être accordé au plan d'action pour financer les actions inscrites dans le plan d'action et d'autres mesures nécessaires. Ainsi, il serait souhaitable que le montant de 14 millions soit bonifié afin de mettre en branle plus d'actions et arriver à lutter contre l'itinérance dans toutes les régions du Québec.

De plus, des mesures devraient avoir lieu dans plusieurs régions du Québec puisque comme en témoigne la partie 2 du cadre de référence « L'itinérance au Québec », l'itinérance y est présente, quoique souvent peu visible ou invisible. De plus, ayant des membres travaillant en itinérance sur l'ensemble du territoire, les données quantitatives et qualitatives rapportées par ceux-ci témoignent

de cette réalité. D'ailleurs à ce jour, la plupart des concertations membres du RSIQ ne sont pas en mesure d'identifier d'actions découlant du plan dans leur région, n'observant donc pas les changements positifs, concrets pour les personnes qui fréquentent les organismes⁵, auxquels ils auraient pu s'attendre avec la mise en œuvre d'un plan d'action. Dans cette optique, plusieurs s'attendent à voir des mesures faisant une réelle différence se réaliser au cours de la prochaine année. Certaines des mesures contenues dans le plan d'action et à l'extérieur de celui-ci devraient à notre avis être déployées à l'intérieur de la prochaine année.

Tout d'abord, le plan d'action indiquait la volonté du gouvernement de consolider les places en hébergement d'urgence et temporaire (priorité 3, p.37). Bien que des investissements nécessaires aient été faits pour l'hébergement d'urgence à Montréal, ils y sont encore insuffisants, sans compter qu'il existe des besoins criants partout à travers le Québec, tel que détaillé dans les annexes de ce document. De plus, d'autres actions concernant l'intervention de l'objectif 3.1. s'avèrent urgentes à réaliser pour répondre aux besoins rapportés par les organismes en itinérance. Plus particulièrement, le renforcement des services de proximité ainsi que la consolidation des centres de jour visant la réinsertion sont des éléments fondamentaux pour améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

De plus, la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance s'avère extrêmement coûteuse pour l'état. En effet, les contraventions engorgent le système judiciaire et dans certaines villes du Québec, les personnes pourraient encore être emprisonnées pour non-paiement d'amende. En plus d'être une gestion inefficace des fonds, la situation actuelle, ne mettant aucune solution de l'avant, crée surtout des obstacles à la sortie de la rue⁶.

Pour la prochaine année du plan d'action, nous souhaitons fortement que soient retirées toutes mesures (contenues d'ailleurs dans le bilan du plan d'action) qui n'aident pas les personnes en situation d'itinérance. Il est évidemment capital d'éviter que des mesures proposées s'avèrent nuisibles ou contradictoires pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Ainsi, concernant le programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS), il est positif que les mesures d'accès se soient assouplies permettant ainsi à des personnes éloignées du marché du travail de

⁵ Voir annexe 2.

⁶ Bernier, D ; Bellot, C ; Sylvestre, M et Chesnay, C. (2011) *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène* (Toronto :The Canadian Homelessness Research Network Press, p,32.

participer à la mesure. Toutefois, les nombreux postes coupés dans le passage de ce programme à la mesure Interagir au programme PAAS ne semblent jusqu'à maintenant ne pas pouvoir se récupérer.

C'est également le cas du Crédit d'impôt pour solidarité. L'obligation d'adhérer au dépôt direct pour le recevoir a été au cours de l'année une mesure qui a nui aux personnes en situation d'itinérance. Il faut souligner que la reconnaissance du problème par le gouvernement ainsi que l'abolition de la mesure ont permis de rétablir la situation et de permettre à de nombreuses personnes de bénéficier de soutien. Toutefois, puisque les personnes doivent avoir une adresse pour recevoir le chèque, il est évident que plusieurs personnes sans-abri ne peuvent bénéficier de ce soutien.

La nécessité d'une Politique globale

À l'intérieur de son rapport publié en 2009, la Commission avait repris la demande insistante du milieu en recommandant l'adoption d'une Politique en itinérance et ce « dans les plus brefs délais ». Par l'adoption d'une politique, le RSIQ souhaite qu'une vision intégrée se développe dans tous les ministères. Une politique globale permettrait que les mesures d'un plan d'action découlent d'une vision commune et cohérente des besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance dans le but de voir des résultats sur le terrain et des changements structurels nécessaires pour une réelle diminution du phénomène. De cette façon, une politique viendrait donc supporter plus adéquatement l'aspect interministériel proposé dans le plan actuel. En effet, des mesures importantes et significatives concernant le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un réseau d'aide et de solidarité doivent être les piliers d'une stratégie de lutte contre l'itinérance au Québec, ceci, dans une vision de respect des droits sociaux de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, incluant les populations les plus désaffiliées.

Puisque certaines mesures inscrites dans le bilan du plan d'action s'avèrent plus éloignées de l'itinérance ou à portée limitée, le bilan du plan d'action donne l'impression d'un amalgame de mesures qui se seraient réalisées dans le cadre d'autres mesures, programmes, stratégies ou politiques liées à d'autres domaines, comme, par exemple l'éducation et ce, indépendamment d'un plan d'action en itinérance ou non. Nous pensons donc qu'une Politique bénéficierait de l'avantage de travailler en intersectorialité dans le but de produire des actions coordonnées découlant d'une vision commune et stratégique de la lutte contre l'itinérance. La politique en itinérance permettrait

ainsi de cerner les enjeux liés à la lutte contre l'itinérance globalement plutôt qu'à travers les lunettes du logement, de la pauvreté, de l'emploi etc. Finalement, un aspect important d'une Politique est qu'elle traverse le temps, que ses assises doivent être portées, indépendamment du gouvernement en place, dans l'optique de répondre aux besoins réels de la population.

L'itinérance, une responsabilité conjointe

Puisque le milieu communautaire est fortement impliqué dans la lutte contre l'itinérance en dispensant des services et en accompagnant et défendant les droits des personnes exclues socialement, ceux-ci cumulent une expérience colossale, détiennent de précieuses informations et développent des pratiques concrètes concernant l'itinérance. Dans cette optique, le lien entre les milieux communautaires, institutionnels et le gouvernement du Québec devient fondamental. Ainsi, les informations et réflexions de notre milieu doivent être prises en compte dans l'élaboration des solutions. En développant une réelle concertation qui soutiendrait l'action et le partenariat en incluant davantage le milieu communautaire, de véritables stratégies structurantes visant à réduire l'exclusion et l'itinérance pourraient voir le jour.

La création de plus de canaux de communication et de collaboration entre les ministères et le milieu communautaire pourrait d'ailleurs favoriser la mise en place d'actions adaptées orientées davantage sur les besoins. Cette concertation pourrait permettre de diminuer les impacts négatifs de plusieurs incohérences vécues par les personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Plus d'interactions entre le milieu communautaire et le gouvernement permettraient de mettre à profit la créativité de notre milieu. Toutefois, deux éléments sont fondamentaux à une telle collaboration. En premier lieu, il est nécessaire que les lieux de concertations ou d'échanges concernant la mise en œuvre soient accessibles aux organismes communautaires en itinérance via leur regroupement. Dans un deuxième lieu, de façon à pouvoir travailler sur des bases égalitaires et à apporter aux ministères impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action une contribution pertinente, le RSIQ doit être convenablement financé. Dans un tel contexte, une équipe de travail permettrait de mieux cerner les enjeux et besoins identifiés et d'apporter une contribution plus optimale en vue d'atteindre les objectifs que nous portons conjointement avec le gouvernement : améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Incontournable en matière de lutte à l'itinérance : ponts nécessaires avec le gouvernement fédéral

Étant donné les programmes mis en place par le gouvernement du Canada, il nous apparaît important que le gouvernement du Québec intervienne auprès d'Ottawa afin d'augmenter les ressources permettant d'agir en matière d'itinérance, pour réaliser les mesures proposées à l'échelle de la province. En ce sens, le RSIQ insiste pour que le gouvernement du Québec reprenne les demandes portées depuis de nombreuses années, tant par d'autres regroupements nationaux, des organismes communautaires, des villes (Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil, Laval et Sherbrooke) et de nombreux députés fédéraux, afin que le gouvernement du Canada augmente dès maintenant le financement de la SPLI pour 2012-2014 (qui doit selon nous passer de 20 millions \$ par année au Québec à plus de 50 millions \$ par année), ainsi que de s'assurer de la reconduction à long terme de ce programme, au-delà de 2014.

Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que le gouvernement fédéral réinvestisse de façon importante et récurrente au niveau du logement social, afin que le gouvernement du Québec puisse augmenter l'offre d'unités de logements sociaux disponibles via le programme Accès-Logis. Ceci est aussi important pour d'autres programmes portés entre autres par la Commission canadienne de santé mentale (projet Chez Soi) ou par Santé Canada, pour la réinsertion sociale. Le gouvernement se doit d'être proactif, avec une vision globale en lien avec les réponses apportées au Québec, afin qu'il y ait une cohérence des actions mises en place.

La lutte contre l'itinérance, un investissement qui rapporte à notre société

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les études qui démontrent qu'investir de façon significative dans la lutte contre la pauvreté et l'itinérance permettrait à l'état d'économiser à long terme. Les sommes investies dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance ou du Programme de soutien aux organismes communautaires demeurent nécessaires. Toutefois, des coûts sont associés à l'insuffisance des investissements dans la lutte contre l'itinérance, notamment au niveau de la santé et de la judiciarisation des personnes. Les personnes en situation d'itinérance sont

plus hospitalisées que le reste de la population. Cette situation s'explique entre autres par le manque d'accès à la santé préventive, aux aliments nutritifs et à un logement chaud, adéquat et sécuritaire⁷.

De plus, comme il a été dit précédemment de nombreux coûts sont associés au domaine juridique. Tout d'abord, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont celles qui sont le plus souvent gardées en détention sans caution⁸. Ensuite, il a été démontré que les pratiques de judiciarisation des personnes itinérantes, en plus d'avoir des conséquences importantes pour les personnes, sont extrêmement coûteuses⁹.

À la lumière de ces constatations, le principe de gestion responsable des fonds devrait guider les décideurs vers une véritable lutte à l'itinérance, passant par une Politique globale à laquelle seraient associés les investissements nécessaires, si l'on ne veut pas contraindre les contribuables à des dépenses perpétuelles qui arrivent seulement à « gérer » le phénomène, à atténuer certaines conséquences plutôt que de l'enrayer.

⁷ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. « Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion ». *Rapport du Sous-comité sur les villes* (2009), p.127., 132-133

⁸ Conseil national du bien-être social. « La justice et les pauvres » (2000). En ligne. <http://www.ncw.gc.ca>

⁹ Marie-Eve Sylvestre, « La pénalisation et la judiciarisation des personnes itinérantes au Québec : des pratiques coûteuses, inefficaces et contre-productives dans la prévention de l'itinérance et la réinsertion des personnes itinérantes », mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'itinérance. En ligne. <http://www.droitcivil.uottawa.ca>

CONCLUSION

Pour conclure, nous espérons que le bilan du plan d'action sera modifié dans le but de mieux percevoir les réalisations gouvernementales et que des réajustements seront apportés dans l'objectif d'améliorer la situation des personnes exclues socialement. Tout d'abord, concernant le bilan du plan d'action, celui-ci devrait nous permettre de connaître la répartition du 14 millions ainsi que le déploiement territorial de celles-ci. Ensuite, pour que les mesures importantes soit cœur du document, les mesures les plus éloignées ou petites pourraient prendre une place proportionnelle à leur impact. Pour la prochaine année, des mesures plus près de l'itinérance et faisant une réelle différence pour les personnes en situation d'itinérance pourront être mise de l'avant, le RSIQ en mentionne diverses possibilités. Enfin, la politique en itinérance pourrait permettre une vision commune à la base de toutes les actions, vision au cœur de laquelle se trouveraient les personnes à risque ou en situation d'itinérance.

De plus, pour arriver à soutenir adéquatement les personnes à risque ou en situation d'itinérance, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale devrait être un outil complémentaire. Dans la mesure où celui-ci amène véritablement à sortir les personnes de la pauvreté, moins de personnes se retrouveront en situation d'exclusion sociale et il sera ainsi plus facile de sortir de la rue.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) a été créé en 1998 et regroupe aujourd'hui treize (13) concertations régionales représentant près de 300 organismes.

Sa mission s'articule autour des objectifs suivants :

1. Améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, itinérants et sans domicile fixe, diminuer le phénomène de l'itinérance, contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté.
2. Maintenir un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'individus, d'organismes et de regroupements d'organismes œuvrant auprès de personnes itinérantes et sans domicile fixe.
3. Favoriser l'échange, le développement et le transfert des connaissances.
4. Favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.